## Mairie de Rives-du-Fougerais

# <u>DOSSIER D'INSCRIPTION</u> argent de poche année 2025



(A retourner complété avant le vendredi 13 juin 2025)

Prénom Genre (cochez)	:H□ F□	РНОТО	
Date de naissance		D'IDENTITÉ	
Adresse			
CP <u>SITUAT</u>	ION (cochez)	(facultatif)	
Ville 🗆 Lycé	en(ne)		
Téléphone 🗆 Autro	e précisez		
E-mail			
TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES			
Les données à caractère personnel collectées (photo, nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, mail) seront utilisées et conservées pendant une année par les services de la mairie uniquement dans le cadre de l'opération « argent de poche ». Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la mairie: <a href="mairie:secretariat@rivesdufougerais.fr">secretariat@rivesdufougerais.fr</a> ou 02.51.51.54.94. le délégué à la protection des données est E-collectivités, 65 rue Kepler, 85000 LA ROCHE-SUR-YON – 02.53.33.01.40 – <a href="mairie:dpo@ecollectivites.fr">dpo@ecollectivites.fr</a> . Si vous estimez, après nous avoir contactés et n'ayant pas obtenu de réponse, que vos droits «informatique et libertés» ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés – 3 place de Fontenoy – 75334 Paris cedex 7 – 01.53.73.22.22).			
(Commission Nationale de l'Informatique et des Libertes – 3 plac	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	,.	
	ES D'ÉTÉ 2025	,	
VACANC		······································	
VACANC	ES D'ÉTÉ 2025	······································	
VACANC	ES D'ÉTÉ 2025	······································	
VACANC	ES D'ÉTÉ 2025		
VACANC	ES D'ÉTÉ 2025		
VACANC	ES D'ÉTÉ 2025 (1/2 journée de 9h à 12h) anning permettant de répartir équitabl	ement les participations. Ce	
VACANC  Mes disponibilités  A partir des réponses reçues, la municipalité établira un pla planning vous sera communiqué à compter du 20 Juin 2025. D	ES D'ÉTÉ 2025 (1/2 journée de 9h à 12h) anning permettant de répartir équitabl	ement les participations. Ce	
VACANC  Mes disponibilités  A partir des réponses reçues, la municipalité établira un pla planning vous sera communiqué à compter du 20 Juin 2025. D de l'opération, un tirage au sort sera alors effectué.	ES D'ÉTÉ 2025 (1/2 journée de 9h à 12h) anning permettant de répartir équitabl	ement les participations. Ce	
VACANC  Mes disponibilités  A partir des réponses reçues, la municipalité établira un pla planning vous sera communiqué à compter du 20 Juin 2025. D de l'opération, un tirage au sort sera alors effectué.  Pièces à joindre obligatoirement:	ES D'ÉTÉ 2025  (1/2 journée de 9h à 12h)  anning permettant de répartir équitable plus, si le nombre d'inscriptions est t	ement les participations. Ce	
VACANC  Mes disponibilités  A partir des réponses reçues, la municipalité établira un pla planning vous sera communiqué à compter du 20 Juin 2025. De de l'opération, un tirage au sort sera alors effectué.  Pièces à joindre obligatoirement:  Autorisation parentale	ES D'ÉTÉ 2025  (1/2 journée de 9h à 12h)  enning permettant de répartir équitable e plus, si le nombre d'inscriptions est t	ement les participations. Ce rop important sur l'ensemble	

## **DOSSIER D'INSCRIPTION** argent de poche année 2025

## **AUTORISATION PARENTALE**



Madame, Monsieur ....., en qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel mon enfant s'engage :

- La commune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « argent de poche »; En aucun cas, la bourse versée pour la participation à l'activité « argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération; si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au courant de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- La commune s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à des tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.
- Autorise le responsable de l'opération et la mairie à prévenir les services d'urgence et à prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt du jeune, si son état de santé l'exige.

Médecin traitant : Nom	tél
Nom et téléphone de la personne à prévenir :	
AUTORISE MON FILS/MA FILLE :	
NomPréi Domicilié(e) à :	
☐ A participer à l'opération « argent de poche » ☐ Mon fils/ma fille à rentrer seul(e) après l'activité.	Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)
Fait à Le	
DE PLUS J'AUTORISE :	
Je (nous) soussigné(és)représentant(s) légal(ux) de	
□ nous autorisons la prise de photos et la publication	n des photos de notre jeune
☐ Sur le site internet de la	Commune
□ Dans le bulletin municip	al / flash infos
□ Sur la page Facebook de	
nous n'autorisons pas la publication des photos de	notre jeune

Signatures des 2 représentants légaux

(2 signatures obligatoires)

<u>Traitement des données personnelles :</u>

Les données à caractère personnel collectées (photos) seront utilisées sur les supports de communication de la commune (cités ci-dessus) et seront conservées dans les archives communales. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la mairie: secretariat@rivesdufougerais.fr ou 02.51.51.54.94. le délégué à la protection des données est E-collectivités, 65 rue Kepler, 85000 LA ROCHE-SUR-YON – 02.53.33.01.40 – dpo@ecollectivites.fr . Si vous estimez, après nous avoir contactés en rayant pas obtenu de réponse, que vos droits « informatique et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés – 3 place de Fontenoy – 75334 Paris cedex 7 – 01.53.73.22.22).

### **DOSSIER D'INSCRIPTION** argent de poche année 2025



## **CONTRAT DE PARTICIPATION au dispositif « ARGENT DE POCHE »**

Pour les jeunes âgés de 16 ans à 18ans (non révolu) – habitant de Rives-du-Fougerais

Ce contrat est un engagement de votre part, mais également de la part de l'encadrant du dispositif, à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.

#### Concernant la ponctualité :

- J'arrive à l'heure au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer.
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

#### Concernant la périodicité de l'activité :

- L'activité « argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3h journalières.
- Pour l'année 2025, j'indique toues les matinées pour lesquelles je suis disponible et la commune m'indiquera les ½ journées retenues en fonction du nombre de demande.

#### Concernant la réalisation du chantier :

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants.
- De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements et des chaussures (type chaussures de randonnée) adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés (pas de chaussures en toile).
- Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables devra à minima être placés sur répondeur.

#### Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement durant le chantier :

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants
- Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants et tout public rencontré à l'occasion du chantier
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issu du chantier
- Je le remets à l'encadrant à la fin du chantier

#### Sanctions appliquées entrainées par le non-respect d'un point énoncé ci-dessus :

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « argent de poche »
- Non indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

#### **Indemnisation du chantier:**

- Toute réalisation satisfaisante du chantier entraine le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15€ par chantier et sera versée par virement bancaire au nom du participant. Le virement bancaire peut s'effectuer sur un livret.
- J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui sont énoncées.
- Pour valider ma candidature, je joins une courte lettre de motivation adressée à Madame le Maire et aux membres du CCAS.

Fait à	Le
	Nom prénom <u>du participant</u> :
	· — · — · — · — · — · — · — · — · — · —
	Signature du participant (avec mention « lu et approuvé »)